

M. Friesen: Je tiens tout d'abord à le féliciter de son intervention. Le ton en était excellent. Il a fait des suggestions positives, et j'ai trouvé particulièrement intéressant de l'entendre dire qu'il fallait abandonner l'habitude de voter en faisant bloc. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Je me demande comment faire pour éviter d'être considéré comme un lâcheur ou un traître à son parti. Comment peut-on détruire la vieille impression que l'on rompt la cohésion quand on cesse de faire bloc au moment du vote? Le député comprend sans doute le dilemme. Je voudrais que l'on adopte sa suggestion. Peut-il suggérer tout de suite une mesure à prendre pour briser cette habitude à la Chambre.

M. Lachance: Si j'étais présomptueux, je dirais qu'on y réussirait en approuvant ma motion et en la mettant en application. Toutefois, je me garderai d'être présomptueux. Je dirai simplement que c'est là l'objectif, mais je ne pense pas que nous puissions l'atteindre sur-le-champ, car les bons vieux réflexes sont là. Il faudra du temps avant que nous commençons à agir de façon responsable, aussi bien sur le plan individuel que collectif.

Ce qu'on va faire dans le cadre de ce comité, c'est examiner le moyen, peut-être à titre expérimental, de donner un sens aux motions dites de défiance. J'ignore si les députés se sont jamais demandé pourquoi ces motions existent, si tous les bills en sont. Est-il judicieux qu'elles existent quand tous les votes sont des votes de défiance? Si l'on se met à définir la défiance et que l'on essaie de décider quand celle-ci s'appliquera véritablement, on en deviendra petit à petit responsable. On finira par se débarrasser de ce fardeau très lourd que nous devons porter. Toutefois, c'est encore lointain, et nous n'y parviendrons pas aussi facilement en un clin d'œil.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, pour commencer, je voudrais m'associer à mon collègue le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) à propos de l'attitude très constructive qu'a prise le député de Rosemont (M. Lachance). J'ajouterais qu'à mon avis le discours de mon honorable ami de Rosemont a mis la Chambre des communes sur la bonne voie, ce qui était indispensable. D'autres députés en ont fait autant. C'est absolument nécessaire quand on examine une question aussi importante.

● (1720)

Je voudrais parler du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord: le document en question, qui a été déposé en mon nom lorsque j'avais l'honneur de servir un gouvernement à la Chambre, s'inspirait dans une large mesure du travail réalisé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord avant l'ouverture de la 31^e législature. Grâce au travail du comité du caucus de notre parti, présidé par le député et auquel ont participé de nombreux membres du parti, nous avons su présenter au gouvernement un document dont s'inspirent largement les propositions qui semblent avoir plu au député de Rosemont et au chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Comme je suis maintenant en mesure de le faire, je tiens à

Les subsides

féliciter et à remercier, personnellement et au nom de la Chambre, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord à qui nous devons ce document.

Monsieur l'Orateur, madame le Président a dit aujourd'hui une chose qu'il ne faudrait pas oublier. Elle a peut-être dit certaines choses contestables, mais j'ai prise en note une phrase que nous devrions tous graver dans notre mémoire. Elle a dit: «Nous devons réviser notre procédure parlementaire». Elle a raison. Nous devons le faire.

Il vient de se passer des événements sans précédent. Nous avons raison de parler d'un changement d'attitude. C'est justement parce que nous devons prendre conscience de notre attitude que je ne parlerai pas aujourd'hui du discours que j'ai trouvé le plus extraordinaire dans les circonstances, celui du président du Conseil privé (M. Pinard). C'est un discours vraiment extraordinaire vu la motion qui a été proposée. Je n'en parlerai pas. J'ai déjà été leader du gouvernement à la Chambre et tous ceux qui occupent ce poste ont de lourdes responsabilités à assumer et cela, constamment. Je suis donc bien conscient de la lourde tâche qu'il a à remplir, mais j'en ai une, moi aussi. Ce que nous tentons de faire, par cette motion, c'est en quelque sorte de modifier l'attitude des députés à la Chambre des communes.

Je tiens à dire à mon collègue que si le gouvernement avait réalisé la réforme parlementaire qu'il a promise dans le discours du trône, il y a presque deux ans, au début de la session qui est l'une des plus longues de notre histoire, l'atmosphère, les attitudes, la Chambre même auraient pu en être transformées, du tout au tout. Comme parlementaire, je regrette, et c'est le terme le plus fort que je vais employer aujourd'hui, que le gouvernement n'ait pas jugé bon de donner suite à cette proposition que tous les députés aux Communes avaient bien accueillie.

Monsieur l'Orateur, nous parlons tous d'abrèger les discours, ce qui serait probablement une bonne chose. Mais nous devons apporter à la Chambre des changements beaucoup plus profonds qui ne concernent pas tous l'opposition. Il s'agit de modifier le Parlement. Qu'est-il arrivé à notre Parlement? Eh bien, à cause d'un raz-de-marée d'affaires à régler, à cause de l'intervention de plus en plus fréquente du gouvernement dans la vie quotidienne des Canadiens, à cause d'un tas de choses que chacun de nous pourrait compter sur ses doigts, le gouvernement en est venu à accaparer une plus grande partie du temps de la Chambre.

Le rôle de député en a donc été diminué d'autant. Le député est ici pour représenter les gens de son comté, qu'ils aient ou non voté pour lui, pour la durée de son mandat. Le présent Parlement ne fait certes pas qu'approuver bêtement tout ce qu'on lui propose, mais il devrait faire beaucoup plus que ce qu'il fait déjà. La Chambre ne doit pas être un endroit où, par soumission ou par tradition, un côté appuie systématiquement chaque mesure gouvernementale alors que l'autre côté la rejette.